

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2025

Présents : Mmes Emilie CHAUDRIN, Thérèse BOUDOT, Nicole WUTHRICH, Mrs. Bertrand PHILIPPON, Gilles LAVEDRINE, Claude-Henri NONET, Gérard GIGOT, Olivier CLAUDAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine GIGOT, Thierry PHILIPPON

Absents : Marie DE VAUMAS, Nicole MOULON, Cécile TESSIER, Adrien VIGOT, Philippe LOTHÉLIER

A été nommée secrétaire : Gilles LAVEDRINE

Le compte-rendu du conseil du 20 octobre 2025 a été approuvé à l'unanimité des Membres présents.

Dissolution du SIRS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15/11/1963 portant création du syndicat Intercommunal de ramassage scolaire, modifié ;

Considérant la dissolution de plein droit du syndicat en raison de l'achèvement de la convention de délégation partielle de la compétence transport scolaire avec la Région Centre Val de Loire ;

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2025-1042 en date du 15/07/2025 portant cessation d'activité du SIRS de Dun-sur-Auron ;

Dans sa séance du 05 novembre 2025, le comité syndical du SIRS de Dun-Sur-Auron par délibération n°2025.14, a délibéré, à l'unanimité, sur les conditions de liquidation du SIRS de Dun-sur-Auron dans le cadre d'une convention de partage annexée à cette dernière.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette délibération et convention de partage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- ACTE la dissolution du SIRS de Dun-sur-Auron à compter du 01/01/2026 ;
- Sur la base du compte administratif qui sera voté à l'issue de l'exercice 2025,
- ACCEPTE les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites et précisées dans la convention de partage annexée à la présente délibération en optant pour l'option 1 dans le cadre de l'article 6 de la convention de partage annexée ;
- NE SOUHAITE PAS ADHERER au Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (SITS) de Charenton-du-Cher comme proposé par la Région Centre Val de Loire lors de la réunion du 25 novembre ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au président du SIRS de Dun-sur-Auron.

Participation financière école Sainte-Marie

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'Ecole et Collège Sainte-Marie de Néronde à l'encontre de la commune d'Osmerly.

Ce courrier informe qu'une participation financière au forfait communal pour les enfants domiciliés sur Osmerly et scolarisés à l'école Sainte-Marie à Néronde doit être faite.

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la délibération prise lors du dernier conseil pour refuser la participation financière des services périscolaires de la commune de Dun sur Auron, il ne serait pas cohérent d'accepter cette participation financière au profit de l'école Sainte-Marie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal,

À l'unanimité,

DECIDENT de ne pas participer financièrement à l'école Sainte-Marie à Néronde pour les enfants scolarisés dans cet établissement.

Désignation des mandataires pour l'association « Le gardon d'Osmerly »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au décès de l'ancien maire et l'absence du Président de l'association depuis plusieurs années, il est nécessaire de mandater 2 personnes pour pouvoir clore le compte de l'association demandé par le Crédit Agricole.

Le Maire précise que la somme retirée du compte sera transférée sur le compte de la commune mais que si l'association redémarre, cette somme lui sera restituée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal,

À l'unanimité,

DECIDENT de nommer Monsieur Alain DESJEAN, Maire ainsi que Monsieur Gilles LAVEDRINE, 2ème Adjoint au Maire, comme mandataires.

Informations diverses :

- Le Maire informe le Conseil qu'une antenne LoRa sera potentiellement installée à l'école d'Osmerly pour permettre la télérelève, une étude de faisabilité va être faite.
- Le Maire fait un point sur les travaux de transformation en point touristique de l'ancienne gare routière de Dun sur Auron.
- Un point est fait sur les projets des travaux de la mairie et du logement communal.
- Le Maire présente la carte de vœux.
- Les panneaux de signalisation seront installés d'ici peu.
- Le Maire informe de l'augmentation des ordures ménagères pour 2026.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00

Le Maire,
Alain DESJEAN